

Département des Ressources Numériques

PRESTATIONS INTELLECTUELLES EN APPUI DES RESSOURCES NUMÉRIQUES POUR LES BESOINS DU GROUPEMENT DE COMMANDES INFORMATIQUES (NANTES MÉTROPOLE, VILLE DE NANTES ET C.C.A.S.)

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : LE 27/11/2024 À 12H00

Appel d'offres ouvert Référence : 2024-5200

Réponses aux questions posées par des candidats :

Questions	Réponses
Réponse(s) donnée(s) le 21/10/2024	
<p>Question n°1 : 21/10/2024</p> <p>Les lots 1 d'AMOA et 2 d'AMOE de la procédure sont-ils exclusifs? Autrement dit, est-il possible de soumissionner sur ces 2 lots ?</p>	<p>Réponse n° 1 :</p> <p>Conformément à l'article 1.2 du règlement de la consultation, les candidats peuvent présenter une offre pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.</p> <p>Il est donc tout à fait possible de déposer une offre pour les lots 1 et 2 ; voire pour l'ensemble des lots.</p>
<p>Question n°2 : 21/10/2024</p> <p>Au sujet des critères de sélection (Art. 5 du RC), il semble y avoir une incohérence sur la somme des coefficients indiqués, le total n'aboutissant pas à la note de 100. Merci pour vos précisions et rectificatifs.</p>	<p>Réponse n°2 :</p> <p>En effet, une erreur s'est glissée dans la pondération des critères et sous-critères.</p> <p>La version 1.4 du RC vient corriger ce point.</p>
Réponse(s) donnée(s) le 21/10/2024	
<p>Question n°3 : 21/10/2024</p> <p>Pour répondre à cet appel d'offre, est-il nécessaire que les ressources soient nos salariés ?</p>	<p>Réponse n°3 :</p> <p>Toutes les ressources nécessaires peuvent ne pas être salariées de la société et portées via un contrat de sous-traitance.</p> <p>Néanmoins, le titulaire ne peut sous-traiter l'intégralité des prestations faisant l'objet du marché.</p>